

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
<b>T</b>		
plus d'une livre chaque, deux centins par boîtes ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable. . . . .	21	2c. p. boîte et 2c. de plus.
Tomates fraîches. . . . .	21	30c. p. boiss. et 10 p. c.
Toniques ( <i>voir médicaments</i> ).		
Tortues. . . . .	29	Exempt.
Tourteaux de coton, faits du marc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'il est traité par les alcalis. . . . .	24	“
Tourteaux et farine de tourteaux oléagineux, tourteaux et farine de cotonnier, et tourteaux et farine de noix de palmier. . . . .	24	“
Traîneaux ( <i>voir wagons</i> ).		
Tricot en peluche de soie employé dans la ganterie. . . . .	16	15 p. c.
Tricot pour bottes, souliers et gants. . . . .	17	10 “
Trochisques ou tablettes ( <i>voir médicaments</i> .)		
Tubes en fer soudés à joints superposés, filetés et accouplés ou non, d'un pouce et quart à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement aux puits artésiens, aux conduites d'huiles de pétrole et dans les raffineries de pétrole, en vertu de réglemens à faire par le gouverneur en conseil. . . . .	28	20 “
Tubes en fer laminé non soudé, au-dessous d'un pouce et demi de diamètre—pour lits en fer. . . . .	28	Exempt.
Tufu ( <i>voir O. C.</i> ). . . . .	31	“
Tuiles de drainage, non vernisées. . . . .	12	20 p. c.
Tuile de terre cuite. . . . .	12	35 “
Tulle ( <i>voir dentelle</i> ).		
Tuyaux d'égoûts, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre cuites. . . . .	12	35 “
Tweeds, n.s.a. . . . .	15	10c. par lb et 20 p. c.
<b>V</b>		
Vaccin. . . . .	31	Exempt.
Vaccin, pointes de, sur ivoire. . . . .	31	“
Valériane, racine de. . . . .	24	“
Valises, malles, boîtes à chapeaux et sacs en tapis. . . . .	23	30 p. c.
Vaseline et toutes autres semblables préparations de pétrole pour la toilette, pour médicaments et autres fins, en vrac. . . . .	14	4c. par lb.
Et en bouteilles et autres colis du poids de pas plus d'une livre chaque. . . . .	14	6c. “
Vases sacrés lorsqu'ils sont importés par et pour l'usage des églises. . . . .	27	Exempt.
Velours de soie et tous autres articles de soie ouvrée, ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, n.s.a., excepté les habits sacerdotaux. . . . .	16	30 p. c.
Velours, ( <i>voir velvantine</i> ).		
Velvantine et velours et peluche de coton. . . . .	17	20 “
Vermicelle. . . . .	21	2c. par lb.
Vermouth ( <i>voir liqueurs g</i> ).		
Vernis. . . . .	34	20c. par gall. et 25 p. c.